R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corrèze

COMMUNE de SAINT-CYR-LA-ROCHE

L'an **deux mil vingt six, le neuf septembre**, à **20h30**, le Conseil Municipal de la commune **de SAINT-CYR-LA-ROCHE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme Nelly DUFFAUT**.

Étaient présents : Mme Nelly DUFFAUT, M. Jacques COUDERC, M. Laurent COLIN, Mme Magali FERNANDEZ, M. Christophe MAURY, Mme Christelle COURTES , Mme Marguerite LATOUR, M. Jean Claude BAN.

Étaient absents excusés : Mme Maud LE GUILLOU, M. Jean-Marc NOAILLE, Mme Agnès MULLIEZ.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : Mme Maud LE GUILLOU en faveur de M. Christophe MAURY, M. Jean-Marc NOAILLE en faveur de M. Laurent COLIN, Mme Agnès MULLIEZ en faveur de Mme Christelle COURTES .

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 8

Secrétaire : Christelle COURTÈS.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 02/07/2026

Vote : approuvé à l'unanimité

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-042 : Délibération relative à la souscription d'un nouveau contrat d'assurance

La commune de Saint-Cyr-la-Roche décide de souscrire un nouveau contrat d'assurance avec Groupama pour optimiser la couverture des risques et des biens, après évaluation des offres, et autorise Madame le Maire à signer le contrat et les actes associés.

Résultat : votants 11 | 11 pour | 0 contre | 0 abstention |
Décision : **Adoptée**

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-043 : Délibération relative à la souscription de l'assurance statutaire du personnel

Le Conseil Municipal de Saint-Cyr-la-Roche décide de souscrire un nouveau contrat d'assurance statutaire pour le personnel avec Groupama, effectif à partir du 1er janvier 2027, après analyse des offres et pour garantir la continuité de la couverture des agents.
Résultat : 11 votant | 11 pour | 0 contre | 0 abstention |
Décision : **Adoptée**

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-044 : Autorisant le lancement du projet « réparation du four à pain »

Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à lancer les travaux de réparation du four communal (désordres structurels, devis de 993 € HT) et à signer les actes nécessaires.

Résultat : 11 votant | 11 pour | 0 contre | 0 abstention |
Décision : adoptée

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-045 : Autorisant le lancement du projet réfection des abords de la route du Mayne et Impasse du Nicou

Le Conseil municipal autorise le maire à lancer les travaux d'entretien des abords de la route du Mayne et de l'impasse du Nicou, pour un montant de 1 892,60 € HT, et à signer les actes nécessaires.

Résultat : 11 votants | 11 pour | 0 contre | 0 abstention |
Décision : **Adoptée**

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-046 : Relative à la division parcellaire et à l'incorporation d'une partie au domaine public – Section B n°273, lieu-dit « Le Bourg », Saint-Cyr-la-Roche

Le 6 mars 2025, le conseil municipal de Saint-Cyr-la-Roche a validé la division de la parcelle B n°273, incorporant la nouvelle parcelle B n°1164 (24 centiares) au domaine public communal et attribuant la parcelle B n°1165 (16 centiares) à Mme Peuch, sur la base d'un document d'arpentage établi par le géomètre-expert Florence Corgnet.

PROJET

Résultat : 11 votants | 11 pour | 0 contre | 0 abstention |
Décision : **Adoptée**

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-047 : Utilisation du Service Public de l'Emploi Temporaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Corrèze

Le Conseil municipal de la collectivité approuve une convention avec le Centre de Gestion de la Corrèze pour recourir au Service Public de l'Emploi Temporaire, permettant de pallier les absences, vacances temporaires ou pics d'activité via des agents contractuels, conformément aux articles L.332-13, L.332-14 et L.332-23 du CGFP, et autorise la maire à signer les documents nécessaires, avec inscription des crédits au budget 2027.

Résultat : 11 votants | 11 pour | 0 contre | 0 abstention |
Décision : **Adoptée**

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-048 : Portant sur la participation aux frais de scolarité de l'école d'Objat - Année 2025-2026

Le Conseil Municipal de Saint Cyr la Roche a délibéré sur les frais de scolarité 2025-2026 pour ses enfants scolarisés à Objat, validant le règlement d'un total de **9 178 €** (dont 7 766 € pour la maternelle et 1 412 € pour l'élémentaire), tout en excluant la prise en charge des frais pour deux enfants (CM2 et CP) pouvant être accueillis localement au RPI. Au vu de l'avis de l'équipe pédagogique, la commune de St Cyr la Roche accepte de prendre en charge les frais de scolarité de l'enfant RANCHON Anaée pour la période 2025-2026.

Résultat : 11 votants | 11 pour | 0 contre | 0 abstention |
Décision : **Adoptée**

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-049 : Participation de la commune de Vars aux frais du RPI Saint-Cyr-la-Roche/Vars pour l'année scolaire 2025-2026

Le Conseil municipal de SAINT-CYR-LA-ROCHE approuve la participation financière de la commune de VARS aux frais de fonctionnement du RPI pour **5 750,97 €** (année scolaire 2025-2026), conformément à la convention du 13 mars 2025, et autorise l'émission d'un titre de recettes en faveur de SAINT-CYR-LA-ROCHE.

Résultat : 11 votants | 11 pour | 0 contre | 0 abstention |
Décision : **Adoptée**

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-050 : Participation de la commune de Saint Cyprien aux frais scolaires 2025-2026

Le Conseil municipal de Saint-Cyr-La-Roche décide d'émettre un titre de recettes de 390 € à l'encontre de la commune de Saint-Cyprien pour couvrir les frais de scolarisation de Lana Moyen (2025-2026), conformément à l'article 11 de la convention du RPI Saint-Cyr-La-Roche/Vars, afin d'assurer une répartition équitable des coûts.

Résultat : 11 votants | 11 pour | 0 contre | 0 abstention |
Décision : **Adoptée**

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-051 : Participation de la commune de Saint Aulaire aux frais scolaires 2025-2026

Le Conseil municipal de Saint-Cyr-La-Roche décide de demander une participation financière de 195 € à la commune de Saint-Aulaire pour couvrir les frais de scolarisation de l'enfant Gros Maël (en garde alternée) à l'école locale, conformément à l'article 11 de la convention du RPI Saint-Cyr-La-Roche/Vars, afin d'assurer une répartition équitable des coûts.

Résultat : 11 votants | 11 pour | 0 contre | 0 abstention |
Décision : **Adoptée**

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-052 : Participation de la commune de Voutezac aux frais scolaires 2025-2026

Le Maire de Saint-Cyr-La-Roche signale la scolarisation d'enfants extérieurs à la commune, dont Eline CHALENGAS en garde alternée entre Vars et Voutezac, et propose de solliciter une participation financière des communes de résidence (195 € pour Voutezac, 1/2 part pour Vars via le RPI) pour l'année 2025-2026, conformément à l'article 11 de la convention du RPI du 13 mars 2025..

Résultat : 11 votants | 11 pour | 0 contre | 0 abstention |

PROJET

Décision : **Adoptée**

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-053 : Tarification cantine 2026-2027

Le Conseil Municipal maintient la convention triennale (2024-2027) de tarification sociale de la cantine scolaire avec une grille à 3 tranches (0,95 € pour QF ≤ 500, 1 € pour QF 501-1000, 3,10 € au-delà), incluant une aide État de 3 € pour les deux premières tranches, et appliquera le tarif maximal en l'absence de justificatif QF.

Résultat : 11 votants | 11 pour | 0 contre | 0 abstention |
Décision : **Adoptée**

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-054 : Portant sur les tarifs de la garderie

Le conseil municipal fixe les tarifs de la garderie périscolaire pour 2026/2027 (1,50 € le matin, 2,50 € le soir, 3,80 € pour les deux) et autorise le maire à en assurer l'exécution.

Résultat : 11 votants | 11 pour | 0 contre | 0 abstention |
Décision : **Adoptée**

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2026-055 : Autorisation de signature de la convention "Clap théatre" avec l'association Bouge ton coq et le Comité des fêtes.

Le conseil municipal de Saint-Cyr-la-Roche approuve la convention tripartite pour le projet *Clap'Théâtre*, porté par l'association *Bouge ton Coq* et le comité des fêtes, avec un financement communal de 600 € et des rôles répartis entre les parties.

Résultat : 11 votants | 11 pour | 0 contre | 0 abstention |
Décision : **Adoptée**

Questions diverses :

- **EPIC Corrèze Energie** : Accès à l'énergie photovoltaïque produite à Lubersac via des opérations d'autoconsommation collective. Le conseil municipal donne son accord de principe à ce projet.
- **Projet école** : le projet de la confection d'une cabane en osier pour la cour de l'école est en cours d'étude. Un devis a été reçu, et un partenariat avec l'association des parents d'élèves pourrait être mis en place pour organiser des ateliers. Ce projet pourrait être intégré au budget 2027.
- **Réglementation** : Une note du préfet a été transmise concernant la circulation des engins de déplacement personnel motorisés.
- **Défense** : Les Correspondants Défense de la Corrèze sont invités les 28 et 30 septembre 2026 à la caserne Brune à Brive.
- **Recrutement** : Plusieurs candidatures ont été examinées pour le poste de secrétaire de mairie.
- **Bulletin municipal** : À prévoir.
- **Contrat départemental** : Un tableau récapitulatif des projets éligibles pour la prochaine contractualisation 2027-2029 doit être transmis avant le 2 octobre. Il est suggéré de demander un devis pour une ombrière sur la façade de l'école et de la cantine.
- **Équipements scolaires** : Des ventilateurs et des climatiseurs mobiles ont été acquis pour l'école.
- **Chemin rural** : Une délibération sera soumise au prochain conseil municipal concernant les portions du chemin rural qui borde les terrains de Messieurs Rhodes et Veyriras.
- **Environnement** : Un atelier sur le thème *« Les prairies naturelles, un atout pour nos territoires »* aura lieu le **mardi 15 septembre 2026**, de 14h à 17h, à la salle polyvalente de Mansac.
- **Téléthon** : La commission vie collective travaille sur les animations à proposer pour l'événement.

Agenda

- **22 septembre, 10h** : Réunion sur l'enfouissement des réseaux avec Saltus.
- **26 septembre, 9h30** : Visite de M. le Sous-Préfet.
- **1er octobre, 20h30** : Commission vie collective.
- **6 octobre, 20h30** : Commission patrimoine.
- **7 octobre, 19h** : Réunion des adjoints.
- **8 octobre, 9h30** : Réunion FDEE à Tulle (accueil café dès 8h30).
- **15 octobre, 20h30** : Conseil municipal.
- **16 octobre** : Fourrière (JC BAN + Nelly).

Le présent procés-verbal est arrêté en date du 9 septembre 2026 à 23h30
Signature Maire, Mme Nelly DUFFAUT Signature Christelle COURTÈS.

PROJET